

# LES SALAIRES



Jean-Pierre Martel  
pharmacien

De mai '94 à juin dernier, le salaire horaire moyen augmenta de 1,7 %. Cette croissance se retrouve à peu près également chez les femmes et les hommes, la différence observée étant peu importante. Cette évolution est représentée visuellement par le graphique en page 5, et factuellement dans le tableau suivant.

**Tableau 1:** Salaire horaire moyen selon le sexe<sup>†††</sup>

	1994	1995	Diff.
Femmes	22,57 \$	22,93 \$	+ 1,6 %
Hommes	23,41 \$	23,85 \$	+ 1,9 %
Moyenne	22,86 \$	23,24 \$	+ 1,7 %

Les femmes travaillent en moyenne 34,1 heures par semaine soit un peu moins que les hommes (36,8 h). Depuis quinze ans, on assiste à un rétrécissement progressif de l'écart du nombre d'heures travaillées entre femmes et hommes.

**Tableau 2:** Heures travaillées selon le sexe<sup>†††</sup>

	F	H	Diff.
De '80 à '85	31,6 h	37,1 h	5,5 h
De '86 à '90	32,9 h	37,1 h	4,2 h
De '93 à '95	33,6 h	36,5 h	2,9 h

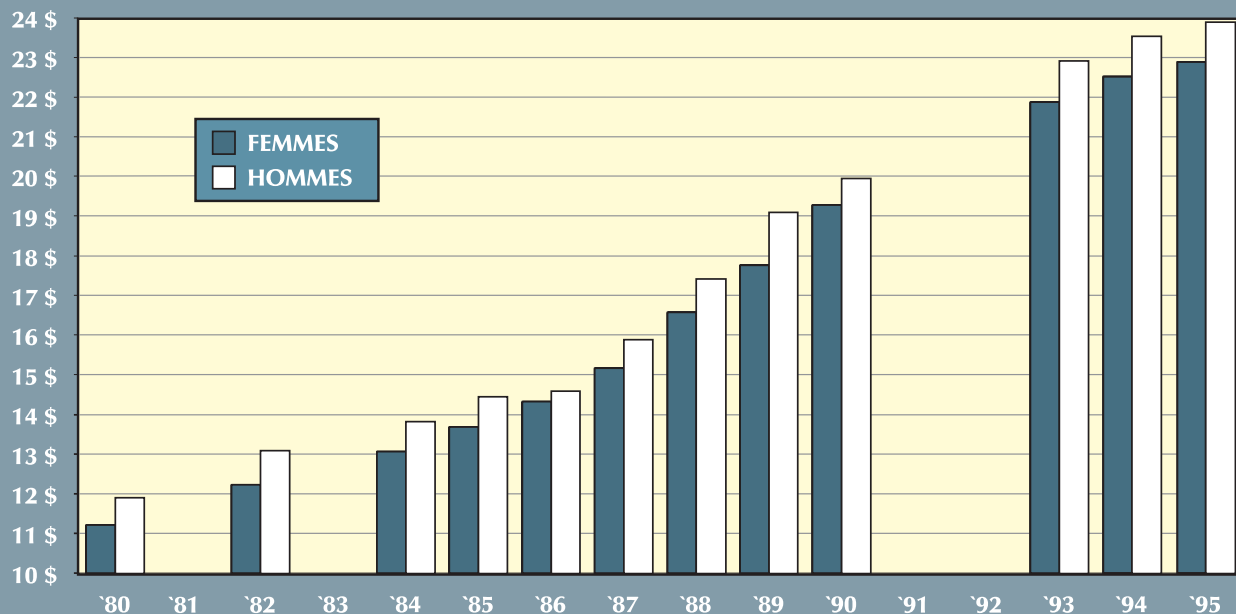
Cette différence du nombre d'heures travaillées demeure la principale cause de l'écart de 12,3 % entre la rémunération annuelle moyenne des femmes et celle des hommes.

Au cours de l'année '94 - '95, les pharmaciens propriétaires confièrent 1,8 % plus d'heures de travail aux salariés. Si on y ajoute la majoration de 1,7 % du salaire horaire, la rémunération annuelle des salariés augmenta, durant cette période, de la somme de ces deux facteurs, soit 3,5 %.

**Tableau 3:** Revenus annuels selon le sexe<sup>†††</sup>

	1994	1995	Diff.
Femmes	38 881 \$	40 800 \$	+ 4,9 %
Hommes	45 459 \$	45 837 \$	+ 0,8 %
Moyenne	40 949 \$	42 384 \$	+ 3,5 %

# Évolution des salaires depuis 15 ans



Durant ce temps, l'indice des prix à la consommation au Québec augmenta de 2,7 %, soit moins que la rémunération annuelle des pharmaciens salariés (3,5 %) mais plus que leur salaire horaire moyen (1,7 %).

En dollars constants (en d'autres mots, si on tient compte de l'inflation) les pharmaciens salariés gagnent donc moins de l'heure qu'en mai '94.

Toutefois, grâce à l'augmentation légère du nombre d'heures travaillées, leur pouvoir d'achat s'est maintenu.

**Tableau 4:** *Rémunération vs Indice des prix*

	1994	1995	Diff.
Par heure	22,86 \$	23,24 \$	+ 1,7 %
Par année	40 949 \$	42 384 \$	+ 3,5 %
Indice des prix	182,2	187,2	+ 2,7 %

Notons qu'à la dernière ligne du tableau 4, l'indice des prix à la consommation est basé sur une valeur de 100 pour le mois au cours du-

quel nous avons réalisé notre première enquête salariale, soit novembre 1980.

Au total, les 2114 pharmaciens salariés en pratique privée gagnaient, en juin dernier, une masse salariale annuelle de 89,6 millions de dollars.

## Les modulations

Le salaire horaire moyen ne peut résumer à lui seul la condition des pharmaciens salariés. Plusieurs facteurs influencent la rémunération en pratique privée. D'abord l'expérience.

De manière générale, le salaire horaire croît avec le nombre d'années d'expérience<sup>†††</sup> jusqu'au groupe exerçant depuis plus de vingt ans. Toutefois, on observe une relation inverse dans le cas du nombre d'heures de travail par semaine.<sup>†††</sup> Si bien que la rémunération hebdomadaire des salariés comptant plus de 21 ans d'expérience est inférieure à celle des débutants.

**Tableau 5:** *Rémunération vs l'expérience*

	<b>\$/Heure</b>	<b>H/Sem.</b>	<b>\$/Sem.</b>
0 à 2,9 ans	21,67 \$	38,8 h	840,63 \$
3 à 5,9 ans	22,73 \$	35,5 h	807,07 \$
6 à 9,9 ans	23,52 \$	34,8 h	817,33 \$
10 à 14,9 ans	24,17 \$	33,2 h	801,68 \$
15 à 20,9 ans	24,35 \$	33,8 h	822,38 \$
21 ans et plus	23,46 \$	32,2 h	754,28 \$

Il est à noter que la relation entre l'expérience et la rémunération hebdomadaire se situe à la limite de la valeur statistique ( $p = 0,50$ ), cette rémunération étant le résultat d'une multiplication entre deux effets significatifs mais opposés: la relation directe de l'expérience sur le salaire horaire et la relation inverse sur le nombre d'heures par semaine.

Le type de pharmacie et la région sont deux autres facteurs qui influencent la rémunération. Comme d'habitude, nous les publions sous forme de pourcentages qui viennent nuancer la rémunération en fonction de l'expérience.

En premier lieu, les salariés reçoivent une rémunération supérieure à la moyenne dans les pharmacies de grande surface qui ont pignon sur rue, et l'inverse dans les cliniques médicales et les pharmacies de petite ou moyenne surface qui ont pignon sur rue.

**Tableau 6:** *Rémunération vs le type de pharmacie<sup>†††</sup>*

	<b>N.</b>	<b>Modulation</b>	
Clinique médicale	133	-	1,7 %
Centre commercial	108	-	0,7 %
sur rue, P-M surface	155	-	2,1 %
sur rue, grande surface	149	+	4,1 %

Cette année, la rémunération en centre commercial se retrouve sous la moyenne, ce qui est très inhabituel. Au cours des dix dernières années, cela ne s'est produit qu'à une seule occasion, en 1987. Il s'agit peut-être d'un artefact et on peut donc anticiper un redressement l'an prochain.

Quant aux différences selon les régions, c'est dans l'Outaouais/Nord-Ouest que les salariés obtiennent la meilleure rémunération. À l'opposé, les pharmaciens de la région de Québec reçoivent 5,08 \$ de moins qu'eux par heure de travail et sont les moins bien payés au Québec.

Pour la région de Richelieu/St-Hyacinthe/Granby, les résultats de cette année contrastent avec ceux de l'an dernier (-1,5 % vs +3,9 %). Nous sommes enclins à penser que nos résultats actuels constituent une sous-évaluation de la réalité. On peut donc s'attendre à une normalisation l'an prochain.

**Tableau 7: Rémunération selon la région<sup>†††</sup>**

	N.	Modul.
BSt-L, Gaspésie, Côte-Nord	40	+ 2,7 %
Saguenay, Lac St-Jean	32	- 2,6 %
Québec	113	- 9,3 %
Trois-Rivières	23	- 0,8 %
Cantons-de-l'Est	38	+ 3,8 %

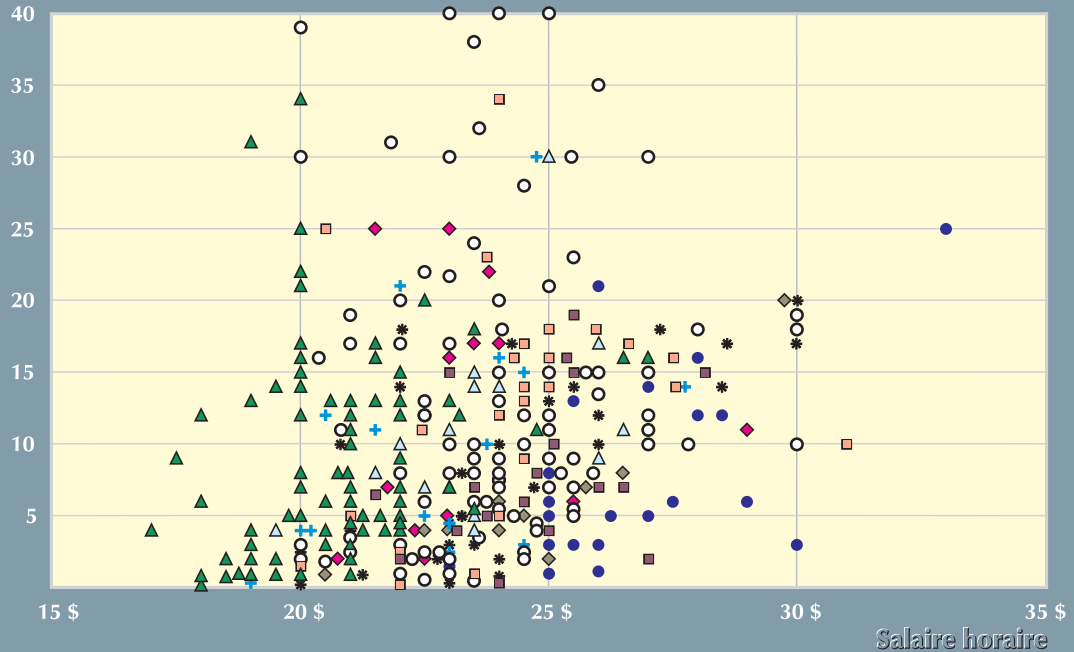
Montréal	179	+ 2,1 %
Richelieu, St-Hyacinthe & Granby	27	- 1,5 %
St-Jean, Beauharnois	17	+ 2,4 %
Laurentides	50	+ 2,9 %
Outaouais, Nord-Ouest	28	+ 12,5 %

On trouvera à la page suivante un graphe de points illustrant le croisement triple: le salaire horaire en fonction de l'expérience, selon les régions. Dans ce graphique, chaque répondant est représenté par un point dont l'aspect varie selon la région. On peut y distinguer 57 % des répondants, les autres étant masqués par des salariés possédant les mêmes caractéristiques.

Les salariés de la région de Québec, représentés par des triangles verts, se dispersent à gauche tandis que leurs collègues de l'Outaouais/Nord-Ouest, représentés par des cercles bleus, occupent la droite. Les répondants de la région de Montréal (les cercles blancs) se rencontrent un peu partout.

# Salaire vs Expérience vs Région

Années d'expérience



## LEGENDE

\* Bas St-Laurent, Gaspésie, Côte-Nord

+ Saguenay, Lac St-Jean

▲ Québec

◆ Trois-Rivières

■ Cantons-de-l'Est

○ Montréal

△ Richelieu, St-Hyacinthe, Granby

◊ St-Jean, Beauharnois

□ Laurentides

● Outaouais, Nord-Ouest

De tous les facteurs qui influencent le salaire horaire, la productivité possède l'effet le plus marqué, si on en juge par le nombre de prescriptions exécutées ou renouvelées à l'heure.

**Tableau 8:** Rémunération selon la productivité<sup>†††</sup>

	N.	Modul.
5 Rx ou moins de l'heure	10	- 6,6 %
de 06 à 10 ordonnances	73	- 3,5 %
de 11 à 15 ordonnances	171	- 3,6 %
de 16 à 25 ordonnances	193	+ 1,6 %
de 26 à 50 ordonnances	94	+ 6,2 %
plus de 50 ordonnances	4	+ 14,0 %

## Divers

Lorsque les salariés possèdent des responsabilités de «gérance», ils reçoivent une rétribution légèrement supérieure. Puisque l'exécution de ces tâches nécessite plus d'heures travaillées, la rémunération hebdomadaire est alors nettement plus élevée.

**Tableau 9:** Rémunération vs «Gérance»<sup>††</sup>

	\$/Heure	H/Sem.	\$/Semaine
Oui	23,59 \$	38,2 h	902,02 \$
Non	23,01 \$	33,4 h	767,49 \$
Moyenne	23,24 \$	35,0 h	812,29 \$

Si le salaire horaire croît avec l'expérience (voir le tableau 5), il augmente également avec l'ancienneté,<sup>†††</sup> c'est-à-dire le nombre d'années au service de l'employeur actuel. Dans le cas de la relation inverse avec le nombre d'heures de travail par semaine, celle-ci est moins marquée.<sup>††</sup> Si bien que la relation avec le salaire hebdomadaire n'est pas significative ( $p = 0.611$ ).

**Tableau 10:** Rémunération en fonction de l'ancienneté

	\$/Heure	H/Sem.	\$/Semaine
moins de 2 ans	22,29 \$	36,0 h	801,65 \$
de 2 à 3,9 ans	23,05 \$	35,0 h	808,05 \$
de 4 à 5,9 ans	23,25 \$	35,7 h	831,63 \$
de 6 à 9,9 ans	23,38 \$	34,5 h	809,59 \$
10 ans et plus	24,52 \$	33,3 h	817,39 \$